



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du mercredi 23 avril 2025 à 19h30,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence : Monsieur Bertrand Favre

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste page 248)

Messieurs les Municipaux Franco Cetrangolo, Etienne Morier-Genoud, Daniel Gachet et Pascal Guinnard

Huissier : Monsieur Robin Rapp

Invité : M. Goran Mitrovic, Ingénieur, mandaté par la commune

1. Opérations statutaires
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis municipal N°01/2025 - **Demande de crédit d'investissement pour la remise en état du réseau d'eaux usées (EU) à la Rue du Moulin parcelle N°334, et réparation d'une canalisation d'eaux claires (EC) sur la parcelle N°336**
4. Préavis municipal N°02/2025 - **Demande de crédit d'investissement pour la remise en état des réseaux d'eaux claires (EC), des eaux usées (EU) et de l'éclairage public des rues de La Rapille-Dessous et de La Rapille-Dessus, et mise en séparatif du réseau d'eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) de La Route de La Rapille-Dessus**
5. Préavis municipal N°03/2025 - **Modification du nombre de Conseillers communaux**
6. Préavis municipal N°04/2025 - **Demande de crédit pour l'achat et la pose de caméras sur le domaine public.**
7. Communications des délégués des associations intercommunales et des membres des commissions
8. Propositions individuelles
9. Communications du bureau

1. Opérations statutaires

Le Président, M. Bertrand Favre, salue les personnes présentes et ouvre la séance à 19h30.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel : 32 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

Le Président passe ensuite à la correction, en direct, par la projection sur l'écran du Procès-Verbal de la séance du 4 décembre 2024.

Après quelques modifications, il est adopté à 30 voix et une abstention.

Courrier : Tous les Conseillers ont reçu dans l'enveloppe de leur convocation à la séance de ce soir l'invitation de CADCIME à participer le 4 juin à la manifestation organisée pour les 30 ans de cette entreprise.

L'ordre du Jour est adopté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

M. Etienne Morier-Genoud salue l'assemblée et excuse l'absence du Syndic, M. Claude Dutoit.

M. Pascal Guinnard : Concernant les amendes de stationnement, jusqu'à présent, lorsque le détenteur d'un véhicule contrevenant était anonyme, nous passions par la gendarmerie pour obtenir l'identité du propriétaire du véhicule. Depuis peu, la gendarmerie ne veut plus effectuer ce travail. Par conséquent, nous nous sommes inscrits à une base de données (Infocar) afin d'aller chercher nous-mêmes l'identité du détenteur du véhicule. Cet accès à la base de données est payant (Fr. 200.- la licence et 25 ct lorsqu'on effectue une recherche d'identité). Nous pourrions à présent également obtenir les données des propriétaires des pays limitrophes.

M. Anthony Walsh : comment faire lorsque des voitures sans plaque sont stationnées et dépassent sur le chemin réservé aux piétons ?

M. Pascal Guinnard : dans ce cas-là la gendarmerie est appelée pour trouver le no de châssis du véhicule et enfin poursuivre par une procédure.

M. Anthony Walsh : il l'a déjà signalé deux fois et c'est toujours le cas, à Eclépens-gare, en-dessous de la gare CFF, vers le garage.

M. Pascal Guinnard : il a vu avec la police de la population et ils ont averti le garage de ne plus se parquer, sinon une amende suivra.

M. Anthony Walsh : ce mercredi, 23 avril, le passage pour les piétons était bloqué par les véhicules. Depuis l'année passée il a déjà signalé cette problématique lors de précédents Conseils et il n'a pas pu constater d'amélioration.

M. Pascal Guinnard : prend note. Il suit l'affaire.

M. Daniel Gachet : pour répondre à la question de M. Jean-François Kaeser sur les résultats de l'eau potable de l'AIEM, tous les résultats sont sur le site eaudumormont.ch, onglet qualité de l'eau. Pour le Tour du Pays de Vaud cycliste du 23 mai prochain, des bénévoles sont toujours recherchés.

M. Franco Cetrangolo : Concernant le dépassement de la buvette, nous avons reçu les dernières factures. Un explicatif des causes de ce dépassement est en préparation.

Concernant la réalisation d'appartement LADA (logements adaptés avec accompagnement), anciennement « appartements protégés » :

Pour la parcelle 110, avec le développement de l'EMS prévu à côté des appartements LADA, Equitim, qui s'occupe des LADA, procédera en partenariat avec Commune et le bureau d'architectes lauréat du projet de l'EMS, l'Atelier Archiplein de Genève, à la recherche du meilleur projet sur l'ensemble de la parcelle. Avant l'enquête, Equitim déposera une API (Autorisation Préalable

d'implantation) pour valider l'implantation et le gabarit des bâtiments sur la parcelle 110 au regard du projet de l'EMS et de l'école.

Cette API permet de garantir que les projets de grande ampleur envisagés soient acceptés avant la mise en œuvre.

L'API est une étape préalable qui peut éviter des blocages administratifs lors des demandes de permis de construire et peut permettre aux porteurs de projet (Equitim + Commune) d'avoir une validation avant d'investir dans des études plus coûteuses.

3. Préavis municipal N°01/2025 - Demande de crédit d'investissement pour la remise en état du réseau d'eaux usées (EU) à la Rue du Moulin parcelle N°334, et réparation d'une canalisation d'eaux claires (EC) sur la parcelle N°336

Les rapporteurs de la CoUrb, M. Florian Roecker et de la CoFin, M. Christophe Mercier, lisent leur rapport.

Le Président ouvre la discussion en indiquant que M. Goran Mitrovic est présent et va rester pour répondre aux questions techniques avec l'accord du Conseil. C'est le cas.

M. Angelo Croce : pourquoi des tuyaux en PEHD (polyéthylène à haute densité) et pas PVC (polychlorure de vinyle) ?

M. Goran Mitrovic : Le PEHD permet de souder les éléments entre eux et ainsi garantir une parfaite étanchéité.

M. Anthony Walsh : dans ce préavis et pour le suivant, il n'est jamais fait mention des détonations dues à la carrière. A-t-on les garanties que les détonations futures n'auront pas d'impact sur la durabilité des nouvelles canalisations ?

M. Goran Mitrovic : Le béton, qui enrobe les canalisations, protège le réseau contre les chocs et garantit le maintien de la pente, offre une certaine protection car, normalement, il n'est pas toujours mis en place. Dans notre cas, pour écarter complètement le risque lié aux détonations, il faudrait effectuer des études très poussées, ce qui n'est pas prévu dans ce projet.

M. Etienne Morier-Genoud : les dégâts et les défauts constatés au Moulin sont dus à des problèmes d'étanchéité, mais pas à des tubes déboîtés. Selon lui, les dégâts ne sont pas liés aux vibrations. Ce sont plutôt les racines qui percent les conduites.

Le Président clôt la discussion et passe au vote du préavis :

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide

- **d'autoriser la Municipalité à faire effectuer les travaux de remplacement de la canalisation des eaux usées reliant le regard de la parcelle N°334 au regard du bas de la Rue du Moulin et de réparer la conduite d'évacuation des eaux claires sur la parcelle N°336,**
- **d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 70'000.- HT pour ces travaux,**
- **de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 70'000.00,**
- **d'accorder à la Municipalité de prélever le montant de l'amortissement annuel sur 40 ans sur le « Financements spéciaux – épuration » affecté compte 2900.00.**

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Etienne Morier-Genoud remercie le Conseil. Effectivement, il n'était plus possible de continuer ainsi, surtout face au canton.

4. Préavis municipal N°02/2025 - Demande de crédit d'investissement pour la remise en état des réseaux d'eaux claires (EC), des eaux usées (EU) et de l'éclairage public des rues de La Rapille-Dessous et de La Rapille-Dessus, et mise en séparatif du réseau d'eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) de La Route de La Rapille-Dessus

Les rapporteurs, M. Tissot, de la CoUrb et Mme Pascale Chauvet, de la CoFin, lisent leur rapport.

Le Président remercie les commissions pour leur travail et ouvre la discussion, avec toujours le concours de M. Goran Mitrovich pour les détails techniques.

M. Jean-François Kaeser : ce préavis va corriger les conduites des Rapilles qui ne sont pas encore en séparatif ?

M. Etienne Morier-Genoud : Pour la Rapille-Dessus oui, car la Rapille-Dessous est déjà en séparatif. Les travaux prévus à la Rapille-Dessous sont les traversées de route des eaux claires. La commune profite du travail de l'AIEM pour faire des dépotoirs sous les regards. C'est à la Rapille-Dessus qu'il faut créer le séparatif des EC et EU (eaux usées) pour les maisons côtés Mormont. La conduite actuelle va être gardée pour les EC et une nouvelle va être posée pour les EU.

M. Jean-François Kaeser : mais pourquoi ces conduites n'étaient-elles pas encore en séparatif ?

M. Etienne Morier-Genoud : le PGE (plan général d'évacuation des eaux) date de 2012. Le programme pour tout mettre en séparatif avait aussi un coût et la commune a débuté par le quartier de la Venoge pour finir par le dernier quartier répertorié, la Rapille-Dessus. Cette façon de procéder a permis de mieux répartir dans le temps les coûts pour la commune. Il relève également que beaucoup de communes ne commencent leur séparatif que maintenant.

Mme Claire Reymond : l'éclairage public, on nous parle d'activation individuelle suivant le flux des usagers de la routes.... Il y aura des détecteurs ? Comment faut-il le comprendre ?

M. Pascal Guinnard : le réglage de l'intensité lumineuse n'est pas facile à faire à l'heure actuelle parce qu'il doit être fait pour chaque candélabre. La commune va profiter de tous les travaux entrepris pour mettre en place une télégestion de chaque luminaire qui sera gérée à distance. La luminosité sera augmentée à chaque passage.

M. Florian Roecker : c'est comme au quartier de la Venoge ?

M. Pascal Guinnard : exactement.

Mme Pascale Chauvet : et pour les couleurs de l'éclairage ? et pour la nuit des étoiles, le noir total sera possible ?

M. Pascal Guinnard : la sécurité routière ne permet pas de faire toujours ce qui est souhaité. La commune souhaite uniformiser la couleur des LED dans tout le village. Avec la télégestion il y aura nettement moins de luminosité et on pourra tout éteindre.

M. Michel Chuard : les propriétaires auront l'obligation de se raccorder au séparatif ?

M. Etienne Morier-Genoud : Pour le séparatif oui. Pour l'eau potable, les propriétaires seront encouragés à vérifier et changer les conduites, surtout si elles ont plus de 40 ans. Si la conduite d'eau potable est en mauvais état, le propriétaire aura, par contre, l'obligation de la changer.

M. Jean-François Kaeser : la somme de Fr. 461'000.- pour le revêtement, c'est assez cher, il n'y a pas d'autre possibilité ?

M. Goran Mitrovic : le revêtement prévu est déjà assez faible et il a été calculé en fonction du lieu et de l'altitude. La surface est aussi importante. Une première clé de répartition des coûts des travaux a été estimée. Elle sera adaptée avec les métrés finaux de chaque intervenant.

M. Etienne Morier-Genoud : on profite pour réaliser tout le pourtour de la Rapille, pour les fissures et l'assise de la route.

M. Anthony Walsh : CADCIME va aussi participer ? On parle d'une année de travaux...

M. Goran Mitrovich : ils ont aussi été consultés. En fait, ils sont déjà en consultation avec différents privés qui ont le projet de réaliser le raccordement à CADCIME. Les travaux devront être réalisés en même temps que l'AIEM et la commune. Ils participeront également aux coûts des travaux selon la clé de répartition

M. Etienne Morier-Genoud : pour ces travaux, tous les services ont été contactés : la Romande Energie, Swisscom, VOénergies (n'est pas intéressée), Holdigaz (n'a pas de conduite). Le rapport précise aussi qu'aucune autorisation d'ouverture ne sera donnée avant 10 ans minimum, sauf cas de force majeure.

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

Le Conseil communal d'Eclépens

décide

- **d'autoriser la Municipalité à faire effectuer les travaux de la remise en état des réseaux d'eaux claires (EC), des eaux usées (EU) et de l'éclairage public des rues de la Rapille-Dessous et de la Rapille Dessus, et mise en séparatif du réseau d'eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) de la route de la Rapille-Dessus,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'522'500.00 relative à la remise en état des réseaux d'eaux claires (EC), des eaux usées (EU) et de l'éclairage public des rues de la Rapille-Dessous et de la Rapille Dessus, et mise en séparatif du réseau d'eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) de la route de la Rapille-Dessus,**
- **de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 1'522'500.00,**
- **de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet pour le montant de CHF 806'500.00 (route),**
- **de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet pour le montant de CHF 716'000.00 (épuration).**

Le préavis est accepté par

OUI : 30

NON : 0

ABSTENTION : 1

M. Etienne Morier-Genoud remercie le Conseil qui permet d'aller de l'avant. Les travaux à la Rapille vont débuter cette année et se poursuivre en 2026.

5. Préavis municipal N°03/2025 - **Modification du nombre de Conseillers communaux**

M. Arnold Aebischer lit le rapport de M. François Reymond, absent ce soir.

Le Président indique que c'est une volonté du bureau de demander ce préavis afin d'ouvrir le débat sur le fonctionnement du Conseil. Quant à la motion, comme indiqué au début de la séance, elle sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Il ouvre la discussion :

M. Albert Dutoit : remercie de donner l'occasion de débattre sur le sujet. Comme la commission, il pense qu'il faut maintenir le nombre de 45 conseillers. Il est d'avis que la commission d'urbanisme est trop souvent sollicitée, parfois à mauvais escient. Il relève que 2 présidents sortants ne sont pas favorables à un transfert direct de la commission de gestion à la commission des finances et pourtant, très souvent, des suppléants de la commission des finances bénéficient de compétences et de la connaissance des dossiers dont elle aurait à traiter. Supprimer cette variante n'empêche pas que les sortants se présentent d'eux-mêmes ou par l'assemblée. Il préfère que l'on garde la commission des finances et la commission de gestion.

Le Président : effectivement, le préavis se limite au nombre de conseillers pour la prochaine législature. Cependant il est intéressant de pouvoir se pencher sur le fonctionnement du Conseil et de ses commissions. Ce préavis a permis de remettre en question un élément de notre conseil, à savoir la commission d'urbanisme. Lors de la prochaine séance nous auront l'occasion de débattre de cette motion.

M. Thierry Guignard : est d'avis, comme son collègue, de garder le nombre de conseillers à 45. Il regrette que la commission ad hoc n'ait pas traité sa proposition par un amendement. En effet, avec la motion, sera-t-on toujours dans les temps pour que la décision prise puisse débiter avec la prochaine législature ?

Le Président : la commission ad hoc pensait proposer un amendement, mais la Préfecture a indiqué que l'amendement ne pouvait que modifier le texte de décision. La motion est la bonne forme pour traiter la demande de suppression de la commission d'urbanisme. D'après les échanges avec la préfecture, il y a assez de temps pour faire cette modification avant la prochaine législature.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal d'Eclépens

décide

- **de maintenir le nombre de conseillers communaux à 45 pour la législature 2026-2031.**

Le préavis est accepté à l'unanimité (31 oui).

M. Etienne Morier-Genoud indique que ce préavis a été demandé par le Bureau du Conseil et qu'il était important d'en parler ce soir.

6. Préavis municipal N°04/2025 - Demande de crédit pour l'achat et la pose de caméras sur le domaine public.

Le rapporteur de la CoFin, M. Albert Dutoit, lit son rapport.

Le Président ouvre la discussion :

Mme Christelle Schwab : quelles sont les différences entre les caméras des divers lieux d'installation ?

M. Albert Dutoit : suivant le lieu, il y a des installations techniques à 2 ou 3 têtes.

M. Anthony Walsh : en prenant l'exemple du départ de feu à la déchèterie, il y a un système d'alerte ou l'enregistrement est là uniquement pour connaître la cause d'un événement après sa découverte ?

M. Pascal Guinnard : Non pas de système d'alerte. C'est juste possible, sous certaines conditions strictes, de visionner les images après l'évènement.

M. Anthony Walsh : est-ce que les coûts supplémentaires en termes de stockage de données, de procédure, etc. sont pris en compte dans le préavis ?

M. Pascal Guinnard : oui et les images sont effacées après 92 heures.

M. Jose Antonio Perez : au niveau des assurances, quelle réduction de primes ce nouveau matériel va-t-il occasionner ?

De plus d'après lui, si on amortit le matériel sur 10 ans, cela représente Fr.5'000.-/an, soit Fr.5.-/habitant, donc des coûts avec le remplacement du matériel tous les 10 ans.

M. Etienne Morier-Genoud : la RC ne couvre pas grand-chose et il y a toujours des franchises. Après l'idée est de pouvoir imputer les dégâts à la personne fautive. On pourra lui envoyer la facture. C'est partout la même chose, dans les écoles aussi.

Actuellement, lors d'un dégât, la commune dépose plainte et annonce le cas à l'assurance.

M. José Antonio Perez : tous les 10 ans il y aura des changements de caméra.

M. Etienne Morier Genoud : effectivement il y aura des frais et cela sera noté dans le budget.

Mme Pascale Chauvet : une partie des installations est fixe et n'occasionnera pas de frais.

Mme Martine Persechini : où seront les écrans ? il sera possible de visionner en direct ? Dans son commerce, le visionnage en direct lui a permis d'attraper sur le fait les personnes délictueuses.

M. Pascal Guinnard : les lois sont plus souples pour les propriétaires privés. Pas de direct.

M. Jean-François Kaeser : la mise en œuvre pour la pose des caméras a nécessité 3 préavis et chaque fois il était demandé quels étaient les coûts réels des déprédations qui nécessitaient la pose de caméras. Encore ce soir, les Conseillers n'ont pas pu recevoir la réponse. Est-ce que la somme investie chaque année pour l'entretien et les changements de matériel est supérieure aux frais engagés ?

M. Pascal Guinnard : il faut aussi penser à la personne qui s'occupe des déchets verts. La ferraille, les déchets inertes qui sont déposés dans les déchets verts, lui ont presque fait renoncer à les récolter car les éléments non désirés font de gros dégâts sur ses installations.

Il y a aussi des dommages aux bâtiments communaux.

M. Franco Cetrangolo : en ce qui concerne les assurances, la commune n'a que la RC, l'assurance de base de la commune ne couvre pas les dégâts tels les stores au polyvalent. Le prix pour une assurance qui couvrirait tout serait trop onéreuse.

M. Thierry Guignard : remercie que, dans ce préavis, celui de 2021 soit inclus. En 2021, le Conseil a accepté la pose de caméras, alors faisons-le.

M. Frédéric Moinat : Il y a aussi une question philosophique, est-ce que on peut se permettre d'accepter des déprédations, parce qu'elles ne coûtent pas trop cher, ou bien veut-on inciter les gens à respecter le matériel ? Lui préfère qu'on dépense un petit peu d'argent pour essayer d'inciter les gens au respect. Cela fait tellement mal au cœur de voir des installations qui sont détruites.

M. José Antonio Perez : dans le milieu industriel, si des caméras sont posées, les primes d'assurances sont baissées.

M. Charles Martel : lorsqu'un privé pose des caméras, la prime d'assurance baisse de 30% env.

M. Etienne Morier-Genoud : une fois les caméras posées, la commune va se renseigner auprès de son assurance, la Vaudoise.

M. Albert Dutoit : on a d'abord accepté l'idée de poser des caméras, ensuite il a fallu établir un règlement qui a dû être accepté par le préfet et maintenant le préavis est pour la pose des caméras. Alors allons de l'avant.

Le Président clôt le débat et passe au vote :

Le Conseil communal d'Eclépens,

décide

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'achat et la pose de caméras sur le domaine public,**
- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 49'100.00 pour ces travaux,**
- **de prélever cette somme de CHF 49'100.00 sur les fonds propres et disponibilités financières pour l'exécution des travaux,**
- **de porter cette dépense au compte de résultat 2025.**

Est accepté par

OUI : 26

NON : 3

ABSTENTION : 2

7. Communications des délégués des associations intercommunales et des membres des commissions

AIEM : M. José Antonio Perez : la prochaine séance est agendée au 17 juin 2025 à Orny.

ASI7 : M. Thierry Guignard : voir annexe page 249

AIPCV : Mme Claire Reymond : voir annexe page 250

AJERCO : M. Stéphane Guinchard : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil.

EHVV : M. Florian Roecker : la prochaine séance se déroulera le 1^{er} mai 2025.

Délégué au Conseil d'Administration : CADCIME : M. Arnold Aebischer invite les Conseillers à s'inscrire pour participer le 4 juin 2025 à la fête des 30 ans de cette entreprise.

8. Propositions individuelles

M. Frédéric Moinat : qui a organisé et mandaté le récent comptage des véhicules vers l'auberge et qui est déjà hors service ?

M. Pascal Guinnard : ce n'est ni la commune, ni la DGMR, il fait des recherches pour découvrir qui a posé ce compteur.

M. Arnold Aebischer : pour l'église, il revient sur les chiffres indiqués lors du précédent Conseil et en additionnant il n'arrive pas à la somme indiquée, mais moins.

M. Daniel Gachet : il reste encore à faire les drainages extérieurs et, s'il reste un peu d'argent, un petit aménagement extérieur. On va atteindre la somme budgétée.

Mme Pascale Chauvet : on a pu admirer toutes les maquettes qui étaient présentées pour le projet du futur EMS. A l'époque on parlait de lits en psycho-gériatrie, mais maintenant le canton parle de lits de psychiatrie de l'âge avancé.

M. Franco Cetrangolo : on a aussi posé cette question et la réponse qu'il a reçue est qu'actuellement on ne construit plus d'EMS qui ne soit pas psycho-gériatrique. Comme on fait le maximum pour garder les aînés le plus longtemps possible à la maison, au vu de l'âge avancé des personnes qui entrent dans les EMS, ces établissements sont psycho-gériatriques.

Les appartements LADA, eux, seront prévus pour des personnes qui sont autonomes, mais ont besoin d'une légère surveillance. Les personnes indépendantes ne pourront pas y entrer.

Mme Claire Reymond : on a déjà évoqué cette situation, mais il y a toujours autant de voitures d'auto-écoles qui envahissent les Rapilles : peut-on faire le nécessaire afin de mettre ces deux rues en bordiers autorisés ?

M. Pascal Guinnard : la Municipalité a écrit au SAN, au TCS, au canton et on ne peut pas interdire les auto-écoles. Eclépens est un couloir central assez important. Une grande étude devrait être entreprise pour obtenir le bordier autorisé. Il va regarder cela de plus près.

M. Arnold Aebischer : il se rappelle que les Rapilles sont gardées comme routes de détournement en cas de pépin.

Mme Claire Reymond : mais on peut quand même faire la demande.

M. Etienne Morier-Genoud : la commune va se renseigner.

M. Jean-François Kaeser : demande des nouvelles du Bey. Très peu d'eau coule et les pêcheurs n'ont pas pu élever d'alevins.

M. Pascal Guinnard : réponse page 251

M. Christophe Mercier : a lu sur le site de la commune de La Sarraz la mise à l'enquête pour mettre le tronçon de la route, depuis la gare de La Sarraz jusqu'à l'entrée d'Eclépens, à 60km/h. Est-ce validé ? A l'époque, cette question avait été soulevée par M. Anthony Walsh.

M. Pascal Guinnard : réponse page 251

M. Arnold Aebischer : à quoi en est le règlement pour uniformiser les règles de parking dans le village ?

M. Pascal Guinnard : le règlement est pratiquement sous toit. La décision a été prise de mettre tout en ordre à la fin des travaux aux Rapilles.

Mme Pascale Chauvet : que va faire la commune avec les panneaux solaires sur la nouvelle buvette ? Afin de baisser les charges ? Utiliser pour les véhicules électriques de la commune ?

M. Franco Cetrangolo : depuis le début de l'année, la nouvelle loi sur l'électricité permet de créer des CEM (réseau qui permet de ne pas avoir de panneau sur un bâtiment, mais qui peut bénéficier de la production électrique d'un autre bâtiment). Le stade, embryonnaire, a débuté par la buvette pour ensuite passer au polyvalent, afin de ne pas toucher notre magnifique collègue. C'est le tout début et on peut aussi intégrer d'autres partenaires. La Municipalité va tout faire afin de mettre le

plus de panneaux solaires sur les bâtiments communaux. De manière privée, tout un quartier peut se grouper afin de bénéficier de l'énergie solaire. C'est un dossier qui lui tient à cœur. Le PECC (plan énergie et climat communal) est prévu pour la prochaine législature, car c'est un travail de longue haleine.

M. Florian Roecker : la Municipalité peut-elle se prononcer sur la remarque faite, dans le rapport de la commission sur le nombre de conseillers, pour se représenter en 2026 ?

M. Etienne Morier-Genoud : oui, elle est en réflexion sur ce sujet. Elle pourra mieux se positionner d'ici la soirée, mi-novembre, de l'Assemblée de commune pour les prochaines élections.

M. Anthony Walsh : en 2024, le Conseil a voté un crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village. Est-il possible d'être renseigné à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil ?

M. Pascal Guinnard : l'étude a été mise en stand by, car en premier il faut finaliser les arrêts des bus dans le village et ensuite on pourra poursuivre l'étude.

M. Anthony Walsh : à chaque Conseil il y a des questions liées aux routes et à la circulation et il serait intéressant d'être informé des progrès des mandats que le Conseil a confiés à la Municipalité.

M. Pascal Guinnard : la Municipalité a demandé de freiner l'étude de la traversée du village, car il fallait profiter du projet pressant de l'AEM aux Rapilles et le budget n'est pas extensible.

9. Communications du bureau

Le Président communique :

Les dernières votations ont lieu le 10 février. Le taux de participation était de 40,5%. L'initiative pour la responsabilité environnementale a été refusée avec 70,9 % de non.

Les votations du 18 mai sont annulées. Les prochaines sont agendées au 28 septembre 2025 et les scrutateurs du moment voudront bien déjà noter cette date.

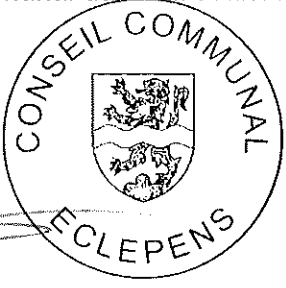
Le Conseil du 18 juin débutera à 19h.00 pour les comptes 2024 et sera suivi d'un repas.

En vue de la prochaine législature 2026 – 2031 (élections le 8 mars 2026), une assemblée de commune est prévue le 19 novembre à 19h.00 à la salle du Conseil. Cela sera déjà publié dans l'Eclépanais de juin. Les Conseillers actuels sont invités à faire de la publicité et à parler de leur fonction afin de motiver les citoyens à s'inscrire.

Le lien pour atteindre le fichier partagé du Conseil sur le Cloud est en voie de finition.

Avec un énorme merci pour tout le travail accompli, le Président lève la séance à 21h.59

Procès-verbal approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 18 juin 2025.

Le Président :		la secrétaire :
Bertrand Favre		Sylviane Chappuis
		

Liste de présences Conseil du 23 avril 2025

	Prénom	NOM	Présent	Excusé	
				oui	non
1	Arnold	AEBISCHER	1		
2	Nicole	AMMAN DAELLENBACH	1		
3	Lucienne	BERTHOUD	1		
4	Raoul	BORTOLOTTI		1	
5	Valérie	BUGNION	1		
6	Sylviane	CHAPPUIS	1		
7	Pascale	CHAUVET	1		
8	Michel	CHUARD	1		
9	Carlos	CID		1	
10	Angelo	CROCE	1		
11	François	DE COULON		1	
12	Nathalie	DE PALO	1		
13	Florence	DEUTSCH	1		
14	Noémie	DIZERENS		1	
15	Albert	DUTOIT	1		
16	Bernard	DUTOIT		1	
17	Bertrand	FAVRE	1		
18	Guillaume	FRIEDEN	1		
19	Philippe	GOLAY	1		
20	Bernard	GRAF	1		
21	Thierry	GUIGNARD	1		
22	Stéphane	GUINCHARD	1		
23	Fabrice	GUINNARD		1	
24	Jean-François	KAESER	1		
25	Charles	MARTEL	1		
26	Cindy	MARTIGNIER		1	
27	Christophe	MERCIER	1		
28	Frédéric	MOINAT	1		
29	Sébastien	OKONE		1	
30	José Antonio	PEREZ	1		
31	Martine	PERSECHINI	1		
32	Claire	REYMOND	1		
33	François	REYMOND		1	
34	Alexandre	ROCHAT	1		
35	Jean-Luc	ROCHAT		1	
36	Jean-Pierre	ROCHAT	1		
37	Florian	ROECKER	1		
38	Jean-Frédéric	ROVERO		1	
39	Crystel	SALZARULO	1		
40	Christelle	SCHWAB	1		
41	Olivier	TISSOT	1		
42	Anthony	WALSH	1		
43	Daniela	ZIMMERMANN		1	
44	Ludovic	ZIMMERMANN	1		
45	Sandra	ZURBUCHEN		1	
	TOTAL		32	13	

ASI7 nov.2024 à avr.2025

Résumé des activités depuis le 29 sept. 2024.

- Une séance d'info à CoGeFi ASI7 au sujet des 3 préavis à traiter prochaine séance.
- Les comptes 2024, un petit pavillon scolaire, l'étude d'une salle de gym revue à VD6 – 3 salles – seront présentés.
- Prochaine séance le 13 mai 2025.

Info T. Guignard, membre du CI de l'ASI7 – 23.04.25

Commune d'Eclépens/le 23 avril 2025

Rapport du Conseil Intercommunal de l'AIPCV (Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge).

Législature 2021-2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une séance du Conseil Intercommunal de l'AIPCV a eu lieu le mercredi 9^{avril} mai à la salle villageoise de la Biolle à Pompaples, séance qui concernait le préavis 01/2025 relatif aux comptes 2024.

En préambule, le Comité de direction nous a fourni une explication imagée des différents travaux entrepris ou encore en cours, concernant principalement la mise en conformité du Camping, avec une réorganisation des places de ce dernier, ainsi qu'une mise à niveau du camping de passage.

Au niveau des comptes, le budget a été respecté. La participation des Communes de frs. 672'341.- s'établit au final à frs. 563'050.08, ce qui a permis de procéder à un remboursement d'un montant de frs. 109'290.92 aux Communes, faisant passer la participation par habitant à frs 60.35. Cette diminution des dépenses par rapport au budget est due à une diminution des charges de différents postes.

Le préavis 01/2025 (comptes) est accepté à l'unanimité.

Madame Deborah Perret Gentil de Dizy, est élue comme nouveau membre au Conseil de Direction.

L'ouverture de la piscine est prévue du 7 mai au 3 septembre 2025.

Quelques nouveautés sont prévues telles que la création d'un club de natation ainsi que des soirées « pleine lune ».

Prochaine séance de l'AIPCV le 8 octobre 2025.

Pour le Conseil Intercommunal de l'AIPCV,

Claire Reymond



Problème régulation Bief

Je me permets de vous apporter quelques précisions à ce sujet.

Comme vous l'avez justement mentionné, des réflexions sont actuellement en cours concernant ce cours d'eau. Depuis sa mise en service le 24 décembre 2024, plusieurs problématiques ont émergé, notamment en ce qui concerne la gestion du débit du Bief, en collaboration avec le Canton et le bureau d'ingénieur.

Le Canton, la Commune ainsi que le Bureau d'ingénieurs travaillent activement à trouver des solutions pour améliorer la régulation de ce cours d'eau. La gestion de cette régulation est actuellement assurée exclusivement par le Canton et le bureau d'ingénieurs.

Par ailleurs, une étude a été commandée par le Canton au Bureau d'ingénieurs. Celle-ci porte sur des relevés hydrogéologiques destinés à établir un modèle conceptuel de la zone. Ce modèle permettra d'expliquer et de mieux suivre l'évolution des pertes d'eau observées dans le Bief.

Route cantonale Eclépens – La Sarraz

Sur demande de La Sarraz, la procédure a été lancée par les autorités cantonales pour abaisser la vitesse sur la route cantonale reliant La Sarraz à Eclépens.

La procédure administrative nécessaire à la légalisation de cette mesure est actuellement en cours. Le projet devrait se concrétiser d'ici l'été.

Située hors localité, cette route est placée sous la responsabilité du Canton.

Dès que j'aurai des informations concrètes, je vous tiendrai informés de l'évolution de la situation.

Pascal Gernard